

SPW-DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU LOGEMENT, DU PATRIMOINE ET DE L'ENERGIE

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT OPERATIONNEL ET DE LA VILLE

SITE A REAMENAGER

COMMUNE DE FARCIENNES

SITE SAR/CH149 « CARREFOUR ALBERT 1^{er} »

EXPROPRIATION

Situation au plan cadastral du 01.01.2018.
Farciennes 1ere Division Section D
Echelle : 1/200
Dressé : le 04.07.2019

Vu et adopté par le conseil en séance du 29/08/2019

Le Directeur général
Jerry JOACHIM



Le Bourgmestre
L'Echevin délégué
Benjamin SCHEPPEL
Hugues BAYET



Service Public
Fédéral
FINANCES

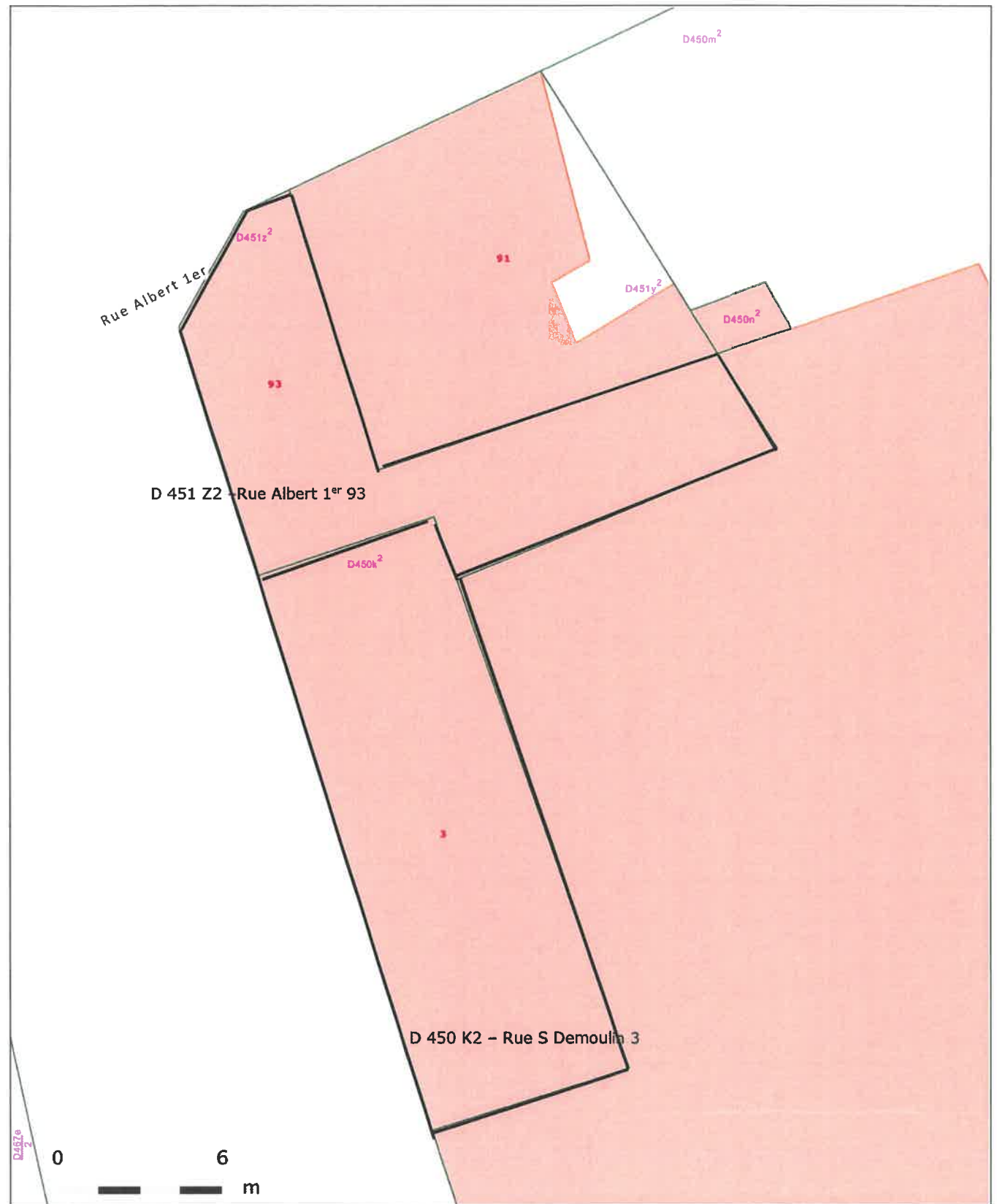
Plan-Expropriation-Rues Albert 1er 93 et S Demoulin 3

Centré sur : FARCIENNES 1 DIV/FARCIENNES/

Administration générale de la Documentation patrimoniale

Situation la plus récente

Echelle: 1/200



SITE SAR/CH149 « CARREFOUR ALBERT 1^{er} » - COMMUNE DE FARCIENNES

EXPROPRIATION – RUES ALBERT 1^{er} N°93 et S. DEMOULIN N°3

TABLEAU DES EMPRISES

EXTRAIT CADASTRAL : FARCIENNES DIVISION 1 SECTION D

N°	NUMERO	AFFECTATION-ADRESSE	CONTENANCE TOTALE			PROPRIETAIRES
			ha	a	ca	
01	451 Z2	Maison commerce – Rue Albert 1 ^{er} n°93	00	00	95	Madame A. Dourdon et Monsieur C. Mannino Rue Albert 1 ^{er} 93 6240 FARCIENNES
02	450 K2	Maison – Rue S. Demoulin n°3	00	01	09	Monsieur K. Ait Lalla Rue du Wainage105 6240 FARCIENNES
Total :			00	02	04	

Vu et adopté par le Conseil en séance du 29/08/2013

Le Directeur général
Jerry JOACHIM



Le Bourgmestre
L'Echevin délégué Benjamin Sacré
Hugues BAYET



© 04/07/2019 - L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données dans laquelle ces données sont reprises, et bénéficie des droits de propriété intellectuelle repris dans la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins. A partir du 01/01/2018, les bâtiments repris au plan parcellaire seront progressivement remplacés par un jeu de données géré par les Régions. L'AGDP ne sera alors plus responsable de la représentation au plan parcellaire des bâtiments.



Localisation des photos sur base de l'extrait cadastral